

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2018

Dossier complet le :

27/07/2018

N° d'enregistrement :

FO9318P0262

1. Intitulé du projet

Conception et réalisation des voies de l'opération Montée de l'Etoile à Marseille.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GAUDIN, Président d'AMP

RCS / SIRET

200005480700017

Forme juridique E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a. Infrastructures routières	Réalisation d'une voie nouvelle d'un linéaire d'environ 700 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de voirie consiste en la réalisation d'une nouvelle voie à Marseille (13ème arrondissement) comprenant :

- la création de la nouvelle voirie,
- son raccordement au boulevard Fructidor et à l'avenue de la Croix Rouge,
- la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales,
- des aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Le projet fait partie du Projet Urbain Partenarial (PUP) "Montée de l'Etoile", avec la réalisation de la voirie qui desservira les 249 logements de ce projet partenarial à Marseille (13ème arrondissement).

Les objectifs visés par le présent projet de voirie sont les suivants :

- la création d'une voirie qui sera raccordée aux voiries existantes,
- la création de places de stationnement,
- l'intégration des modes doux piétons et cycles,
- la desserte en réseaux de l'ensemble du programme,
- la réalisation de l'éclairage de la voie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 10 mois, avec un démarrage prévisionnel au 2ème trimestre 2019, selon le découpage suivant :

- terrassements pour réalisation de la plateforme,
- pose des réseaux secs et humides en tranchée commune,
- couche de forme de la voirie, des trottoirs et des stationnements,
- pose des bordures,
- revêtements provisoires et définitifs,
- mise en place d'une signalétique et d'un éclairage,
- aménagements paysagers,
- installation du mobilier.

L'accès chantier envisagé se ferait depuis l'Avenue de la Croix Rouge, la piste chantier étant positionnée en lieu et place de la future voirie.

De plus, une signalisation adaptée permettra de sécuriser les abords du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra la desserte du PUP "Montée de l'étoile", et de ses habitations. Le quartier sera connecté du boulevard Fructidor à l'avenue de la Croix Rouge. Le quartier sera également mieux desservi par la création de cette nouvelle voie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- longueur de la voie / du carrefour aménagé	530 / 150 m
- pente de la nouvelle voie	4,8 à 8,9%
- largeur moyenne de la chaussée / largeur maximale (carrefour avec l'avenue de la Croix Rouge)	6,00 m / 18,00 m
- nombre de places de stationnement créées	23
- surface aménagée	6 378 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Croix Rouge
(RD908) - Marseille (13013)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 43 ° 20 ' 02 " N Lat. 5 ° 26 ' 29 " E

Point d'arrivée : Long. 43 ° 20 ' 10 " N Lat. 5 ° 26 ' 26 " E

Communes traversées :

Marseille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/vlewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (Chaîne de l'Etoile, 930020449) se trouve à près de 2,4 km au Nord de l'opération.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (Vallon de Toulouse, FR3800629) se situe à environ 7 km au Sud du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun enjeu lié à la Loi Littoral n'est référencé dans la zone d'étude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection écologique le plus proche (Parc national des Calanques) est implanté à plus de 5,5 km au Sud des assiettes du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire Marseille Provence est couvert par un PPBE approuvé le 28 juin 2010. La commune de Marseille est concernée par la cartographie du classement sonore des voies, l'avenue de la Croix Rouge (RD908) sur laquelle le projet se connecte étant notamment classée en catégories 2 et 3 (bande de 100 à 250 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 7,5 km au Nord-Est du site patrimonial le plus proche (site patrimonial remarquable Belsunce).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois Plans de Prévention des Risques Naturels s'appliquent sur la commune de Marseille : - le PPR mouvements de terrain approuvé le 29 octobre 2002, - le PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012, - le PPR inondation prescrit le 26 janvier 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit relatif à la Butte des Moulins d'Allauch est situé à près de 2,5 km de l'opération.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à 1,8 km à l'Ouest du site Natura 2000 ZSC FR9301603 - Chalme de l'Etoile - Massif du Garlaban.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 7,5 km au Nord-Est du site classé le plus proche (Vieux port de Marseille).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va augmenter la surface imperméabilisée actuelle en créant une voirie. Il générera ainsi un trafic supplémentaire ayant pour effet d'augmenter la charge polluante. Toutefois, les eaux pluviales seront collectées dans un réseau dédié et seront dirigées vers le réseau de la Ville de Marseille. Elles n'affecteront en aucun cas les nappes d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération présentera un bilan des terres excédentaires : près de 15 000 m ³ de déblais pour 2 000 m ³ de remblais. Pour minimiser le volume de ces matériaux excédentaires, la terre sera séparée des matériaux rocheux et réutilisée au maximum sur site pour les remblais. Par ailleurs, ce volume est en quantité limitée par rapport aux volumes générés annuellement par la Ville compte tenu du linéaire du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de chaussée feront appel à des matériaux de carrière. Compte tenu du faible linéaire du projet (530 m environ), les ressources mobilisées seront faibles par rapport aux volumes consommés annuellement par la Ville.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de voirie n'est pas susceptibles d'entraîner des perturbations et dégradations notables sur la biodiversité existante. Aussi, le projet tient compte de la "coulée verte" inscrite au PLU qui ne constitue pas pas enjeux écologiques importants puisque les terrains ont été pendant de nombreuses années utilisés par l'activité agricole (Cf Annexe VIII).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à 1,8 km à l'Ouest du site Natura 2000 ZSC FR9301603 - Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent est éloigné de plus de 2 km de tout périmètre de protection (à l'exception du site Natura 2000 mentionné précédemment).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des parcelles anciennement agricoles qui sont principalement des friches herbacées, à l'exception d'un bosquet au Nord-Ouest et des rangées de haies (Cf Annexe VII).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques extérieurs. Les voies ne seront pas empruntées par du transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est majoritairement inscrit dans une zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2) au phénomène de retrait/gonflement des argiles, seule la connexion avec l'avenue de la Croix Rouge est concernée par une zone faiblement moyennement exposée avec enjeux peu vulnérables (B3). Compte tenu de la topographie et de la nature des terrains (calcaire), ce risque peut être considéré comme négligeable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie créée accueillera un nouveau de trafic très limité (fonction de desserte locale des habitations le long de la nouvelle voie).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet permettra d'assurer la circulation de l'ensemble des usagers (VL, piétons, cycles...) et les usages classiques à proximité des habitations (stationnements). Cette voie n'ayant pas vocation de constituer une liaison inter quartier mais celle d'assurer une desserte locale, le trafic automobile sera modéré, et s'intégrera dans l'ambiance sonore de ce secteur très urbain.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendra pas d'émission d'odeur excepté pendant la phase de chantier au moment de la mise en oeuvre des enrobés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier sera source de vibrations temporaires et d'un niveau faible. Le projet ne nécessitera pas l'utilisation d'explosifs. Un brise-roche hydraulique sera éventuellement utilisé. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de vibrations significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réseau d'éclairage va être prolongé dans le cadre du projet. Les abords de la zone d'étude sont, à l'heure actuelle, très éclairés, à la différence de l'assiette de l'opération. Toutes les précautions seront prises (éclairage LED directif) afin de réduire les pertes lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le projet engendrera des émissions polluantes supplémentaires aux abords de la voie créée du fait de l'arrivée d'un nouveau trafic.</p> <p>Cependant, ce dernier se limitant à un trafic de desserte, ces émissions polluantes seront très limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de surface seront collectés par un réseau dédié, et une compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires sera réalisé par des zones de rétention (Cf Annexe VI).</p> <p>Aucun rejet de ne se fera dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de chaussée seront traitées comme indiqué ci-dessus.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront collectés et traités dans des filières autorisées. En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'éléments du patrimoine architectural et culturel recensé, même vernaculaires. Le projet ne se situe pas dans une zone de présomption archéologique. D'un point de vue paysager, le projet est réalisé à proximité d'un espace de paysage à conserver ou améliorer (Cf. OA n°16)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité n'est recensée sur le site d'accueil du projet (ancienne activité agricole privée). Le projet engendra l'apparition d'activités humaines sur site, tournées exclusivement vers l'habitat. Le projet n'est pas de nature à modifier les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'abattage des arbres, nécessaire à la viabilisation du PUP, sera compensé par la plantation d'arbres d'alignement le long des voiries, en complément des aménagements paysagers réalisés dans le cadre du projet immobilier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est localisé en zone urbaine et l'impact du projet sur le milieu naturel sera très faible. Le projet ne concerne directement que des friches herbacées, quelques haies horticoles et bosquets.

Les eaux pluviales seront collectées et une compensation de surfaces imperméabilisées supplémentaires sera réalisée.

Les effets prévisibles du projet (suppression de quelques arbres, renforcement de la circulation, pression urbaine dans une zone très urbaine) ne justifient pas à eux seuls une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe I : Informations nominatives - Maître d'Ouvrage Annexe II : Plans de situation Annexe III: Reportage photographique Annexe IV : Plan du projet Annexe V : Plan des abords Annexe VI : Plan du projet par rapport aux sites Natura 2000 Annexe VII : Plan et notice hydraulique, TPF1 - 2018, Annexe VIII : Diagnostic écologique, VERDI - 2015, Annexe IX : Zonage réglementaire et OA, PLU de Marseille,

9. Engagement et signature

J'é certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**Le Président de la Métropole
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Jean-Claude GAUDIN**



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

